ebnda , ma banque en un CLIC !

BNDA La banque à votre service

Formulaire de souscription

Agence……

N° de compte ML043 01400 400001259929 91 N° client __/ __/ __/ __/ __/ __/ __/

N° PORTABLE * : 223 72 83 93 20 OPERATEUR : ……

***Attention** : **Les codes de validation de vos virements** ainsi que **les codes pour l'ajout de bénéficiaires** vous seront transmis sur ce numéro.*

Cadre réservé au client

Civilité : M. [ ] Mme [ ] Mlle [ ] <svp cochez dans la case>

Nom/Dénomination sociale : YOUPINOVA SARL

Prénom : Hugor De Sthaël

Profession :.Informaticien

Date de naissance : _1_/3 _/ _0_/ 3__/ _1_/ _9_/ _8_/_7_/ Lieu de naissance : Bihongo

Adresse: Kalanba coura ACI .

Boîte postale…… Ville: Bamako Pays: MALI

Téléphone : 223 72 83 93 20 E-mail: mombo.hugor@gmail.com

Pièces justificatives: CNI [ ] PASSEPORT [x] NINA [ ] cochez dans la case

N° pièce : _O_/ A_/ _0_/ _5_/ _2_/ _5_/ _8/ _5_/ _9_/ Délivrée le : _1_/ _5_/ _0_/ _2_/ _2_/ _0_/ 2_/ _2_/

A : Brazzaville Par République du Congo

Cadre réservé à la BNDA

Vous pouvez désormais utiliser nos services en ligne via internet à l'adresse suivante : www.bnda-mali.com dans la rubrique « Compte en ligne » ou via l'application ebnda. Ci-dessous vos identifiants de connexion :

Identifiant abonné :……Mot de passe initial :…….

Le mot de passe est à modifier obligatoirement dès la première connexion

Le client reconnait avoir pris connaissance et être en possession des conditions générales de fonctionnement des services internet banking, des conditions particulières convenues avec la Banque et des conditions tarifaires appliquées. Il déclare y adhérer sans réserve et s'engage à respecter lesdites conditions. Le client autorise la Banque à prélever sur son compte afférent auxdits services, les sommes correspondantes aux opérations effectuées, le montant des frais de gestion et commissions. Il s'engage à communiquer à la Banque tout changement relatif aux données ci-dessus indiquées.

Fait en deux exemplaires originaux à Bamako , le 09/03/2022

Signature du client (1) Signature de l'agent (2)

*(1) Faire précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »*

(2) avec cachet de la banque

NUMERO VERT : 80 00 11 80

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'EBNDA

Article 1 : Objet du contrat
Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la banque met à la disposition de l'abonné les services en ligne de la Banque ou « e-bnda », afin de lui permettre d'accéder à des informations bancaires et financières.
Les services disponibles sur e-bnda seront évolutifs pour mieux les améliorer. Toute amélioration sera portée à la connaissance de l'abonné et pourra donner lieu à la signature d'avenant(s).

Article 2 - Mode de Connexion / Sécurité
La banque communiquera un mot de passe initial à modifier obligatoirement par l'Abonné dès la première connexion. L'Abonné a la latitude de modifier son mot de passe à tout moment. Il est le **seul responsable de sa conservation, de son utilisation et de son caractère confidentiel.** Par mesures de sécurité, le système invitera l'abonné à modifier son mot de passe tous les 90 jours. Le mot de passe et les opérations effectuées via les services en ligne de la Banque circulent sur les réseaux de télécommunications sous forme cryptée et toutes les transactions initiées à partir de ces réseaux nécessitent l'utilisation impérative du code confidentiel.
Il est expressément convenu que tout ordre ou interrogation précédé du numéro d'abonné et du mot de passe est présumé de manière irréfragable avoir été initié par l 'Abonné seul responsable de la conservation, de l'utilisation et du caractère confidentiel des codes d'accès qui lui ont été communiqués. En conséquence, l'Abonné dégage la responsabilité de la Banque en cas de consultation de(s) compte(s) ou transmission d'ordres par des tiers non habilités, sans que ces énonciations soient limitatives. Il est recommandé à l'Abonné de systématiquement se déconnecter des services en ligne de la Banque et de sortir du programme dès la fin de son utilisation ou en cas d'absence, même momentanée. Une erreur de composition répétitive d'un mot de passe entrainera la suspension de l'abonnement pour une durée de 24h.

Article 3 - Opposition
En cas de perte ou de vol des codes d'accès, l 'Abonné peut former opposition aux services en ligne de la Banque. L'Abonné doit en informer immédiatement son agence par téléphone ou mail et confirmer son opposition dans les 48h par lettre remise en main propre ou expédiée sous pli recommandé à la Banque.
A sa demande expresse et écrite, l'Abonné pourra obtenir la restauration de son accès.

Article 4 - Preuves des opérations / Provisions
En cas de transmission d'ordres de débit d'un compte, l'Abonné s'engage à vérifier que le compte à débiter présente une provision suffisante et disponible sous peine de non-exécution par la Banque. Les relevés d'opérations et soldes qui sont communiqués à l'Abonné en exécution de la présente convention le seront en temps réel sous réserve des opérations en cours de comptabilisation. L'Abonné demeure donc tenu de contrôler les relevés de compte périodiques adressés par la Banque, qui seuls font foi.
La Banque conservera sur supports informatiques la preuve des opérations effectuées par l 'Abonné via e-bnda pendant un mois à compter de l'exécution des opérations. Passé ce délai, l'Abonné sera réputé avoir approuvé les opérations portées à sa connaissance et aucune réclamation les concernant ne sera plus recevable.
En cas de réclamation dans le mois suivant l'exécution de l'ordre, l'Abonné doit en informer son agence par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant expressément les griefs reproches. En cas de litige, les reproductions des ordres conservées par la Banque seront opposables à l'Abonné. Passé les délais susvisés, plus aucune réclamation ne sera recevable.

Article 5 - Tarifs
Les tarifs seront communiqués à l'Abonné préalablement à son adhésion et sont consultables sur la grille tarifaire de la BNDA.

5-1 / Abonnement à e-bnda
L'abonnement à e-bnda fait l 'objet d'un prélèvement mensuel sur l 'un des comptes de l'abonné, qui l'accepte, chaque fin de mois. Le compte débité sera librement choisi par l'Abonné lors de son adhésion. Le montant facturé comporte une cotisation forfaitaire, à laquelle s'ajoute une facturation à l'acte pour certaines prestations qui seront précisées dans le contrat ou dans un avenant. En cas de résiliation, les frais mensuels du mois entamé seront perçus.

5-2 / Modification
Toute modification des tarifs ou des modalités de facturation sera précisée à l'Abonné par tout moyen, notamment sur son espace de connexion. En l'absence de contestation, l'utilisation des services en ligne de la Banque, après à l'entrée en vigueur des modifications tarifaires, vaudra acceptation de celles-ci par l' Abonné.
Les tarifs ne comprennent pas le coût des communications qui sont à la charge de l' Abonné et qui est fixé et facturé directement par l'exploitant du réseau de télécommunication.

Article 6 - Responsabilités
La Banque s'engage à tout mettre en œuvre afin d'assurer à l'Abonné tout le soin nécessaire au bon fonctionnement des services en ligne et permettre la bonne exécution des ordres reçus ainsi que la confidentialité des informations circulant sur des réseaux de télécommunication systématiquement cryptés et sécurisés grâce aux codes d'accès personnels et confidentiels de l'Abonné. **Toutefois, la responsabilité de la Banque ne pourra être engagée pour retard ou défaillance découlant d'un cas de force majeure ou à un évènement échappant à son contrôle ou encore du fait de l'Abonné ou d'un tiers (tels que les erreurs dans le numéro de compte, de téléphone, sur le montant de l'opération, etc.).**
L'Abonné est seul responsable de la conservation de ses codes confidentiels et de l'utilisation des services mis à sa disposition via les services en ligne de la Banque. Il lui appartient d'en interdire l'utilisation à des tiers non habilités et vérifier la compatibilité du matériel utilisé avec les services en ligne de la Banque. Toutes les informations ne circulant pas via les réseaux bénéficiant d'un système de cryptage validé par la Banque le sont sous l'entière responsabilité de l'Abonné notamment en cas de transmission d'ordres par e-mail.

Article 7 - Durée de l 'abonnement / Résiliation
L'abonnement aux services en ligne de la Banque est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa signature par l'Abonné. Les parties peuvent procéder à tout moment à la résiliation du service par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée aux adresses portées en tête des présentes ou toute autre adresse utile. La résiliation prendra effet 8 jours après réception dudit courrier. La clôture des comptes de l'Abonné dans les livres de la Banque entrainera de plein droit et sans préavis la résiliation de la présente convention. Dans tous les cas, la résiliation ne sera définitive que sous réserve du dénouement des opérations en cours.

Article 8- Modification de la convention
Toute modification de la présente convention sera portée à la connaissance de l'Abonné au moins trente (30) jours avant sa date d'entrée en vigueur par tout moyen, notamment sur son espace de connexion. A défaut de contestation, à l'expiration du délai précité, l'Abonné sera réputé avoir accepté les modifications concernant la présente convention.

Article 9 - Loi applicable
La présente convention est soumise au droit malien.
L'abonné reconnait expressément avoir été informé des conditions tarifaires applicables aux services en ligne de la BNDA et les avoir acceptées.

Signature de l'abonné (2)

Article 10 : **Les services en ligne**

I. Les services de base (gratuits) :

- Consultation comptes	- Consultation DAT
- Relevé de compte	- Echéancier crédit
- Commande de chéquier	- Virements compte à compte
- Historique Opérations	- Virement vers autres clients BNDA(1)
- Opposition sur chèque	- Alertes soldes et mouvements **
- Informations utiles	

II. Les services payables à sélectionner (2)

- Virement interbancaire UEMOA (1)	[ ]
- Virement Groupe (liste)	[X]
- Virement international (pour les particuliers) **	[ ]
- Virement de masse (pour les entreprises) **	[ ]

(1) Ces virements sont regroupés dans « virements externes »
(2) Tarifs en vigueur en agence cf. grille
*****Bientôt disponibles***

(2) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

NUMERO VERT : 80 00 11 80